

Le droit de la petite enfance
La responsabilité civile et pénale des directeurs/trices et animatrices de crèches, établissements d'accueil de la petite enfance
Animer — Diriger un établissement de la petite enfance

Objectifs pédagogiques

- ✓ Connaître les règles et obligations régissant les établissements de la petite enfance.
- ✓ Identifier les bonnes pratiques dans la protection au civil / au pénal

Durée de la formation : 1 journée
Animée sous la forme d'un atelier de travail

Les établissements d'accueil de la petite enfance / les modalités d'accueil

- ☞ Les règles et obligations régissant chaque établissement / structure
- ☞ L'encadrement - Les effectifs minimum
- ☞ Les conditions liées à la qualification
- ☞ Les conséquences de la loi / décrets 2010
- ☞ Que signifie l'obligation de prévoir la continuité de la fonction de direction
- ☞ Secret professionnel et secret partagé

Les autorités de contrôle

- ☞ Quelles sont-elles ?
- ☞ Le contrôle de la collectivité territoriale
- ☞ Les missions et le contrôle de la CAF/MSA
- ☞ Les missions et le contrôle de la PMI
- ☞ Les attributions spécifiques des ARS
- ☞ Comment préparer un contrôle ?

Autorité parentale et droit de garde des parents

- ☞ Qui a l'autorité parentale ? Qui a la garde ?
- ☞ Que se passe-t-il si les parents divorcent ou se séparent ? L' homo parentalité
- ☞ L'un des parents peut-il s'opposer à ce que l'autre vienne chercher l'enfant
- ☞ La situation des beaux-parents, des grands-parents
- ☞ Lorsque l'enfant est confié à tiers - La délégation parentale

La responsabilité civile des parents

- ☞ La responsabilité du fait des agissements de leurs enfants
- ☞ Peuvent-ils reporter la responsabilité d'un dommage sur la crèche ?

La responsabilité civile et pénale des salariés de la crèche

- ☞ La faute du salarié / quelles sont les différentes fautes qu'il/elle peut commettre ? Comment les prévenir ?
- ☞ Les conséquences d'un défaut de surveillance
- ☞ L'enfant chute seul : qui est responsable ? L'enfant blesse un autre enfant : qui est responsable ?

La responsabilité civile et pénale des directions de crèches et établissements

- ☞ La responsabilité pour les faits commis par la direction
- ☞ La responsabilité du "fait d'autrui"
- ☞ Cette responsabilité peut-elle concerner les dommages causés par les enfants / par les assistantes maternelles
- ☞ La responsabilité du fait des salariés
- ☞ La responsabilité du fait des assistantes maternelles
- ☞ Les accidents survenant dans et aux abords de la crèche ou établissement

La responsabilité civile et pénale des collectivités territoriales, des élus

- ☞ Les différentes situations pouvant exister - Que dit la

- ☞ jurisprudence ?
- ☞ Comment se prémunir ?
- ☞ **La responsabilité pénale des directions de crèches et établissements d'accueil**
- ☞ **Les assistantes maternelles—les assistantes familiales**
- ☞ Formation - agrément
- ☞ Contrat - relation avec les parents
- ☞ contrôles (CAF-MSA / PMI) - contentieux
- ☞ **Le contrat d'accueil de l'enfant**
- ☞ Clauses licites et clauses illicites
- ☞ Les différents documents constituant le contrat : règlement de fonctionnement, contrat d'accueil, projet de crèche...
- ☞ Les bonnes pratiques : comment modifier des heures d'ouverture/ fermeture, les tarifs ?
- ☞ Les clauses qui doivent impérativement apparaître dans le règlement de fonctionnement

Fonctionnement d'une structure d'accueil

Revue des obligations : MAM, micro crèche, assistantes maternelles, baby sitting, RAM, crèches collectives, service d'accueil familial, multi-accueil, halte garderie, jardin d'éveil...

Lorsque l'effectif présent est inférieur aux seuils légaux

- ☞ Le cas d'un absentéisme lié à des congés maladie, congés maternité...
- ☞ Lorsque le sous-effectif devient chronique
- ☞ **Face à une pandémie / face à une épidémie**
- ☞ Les soins portés au sein d'une crèche, d'une crèche familiale, d'une halte garderie
- ☞ Qui peut administrer des médicaments ?
- ☞ Que répondre à un parent qui demande que son enfant prenne un médicament plusieurs fois par jour ?
- ☞ Une EJE, une auxiliaire de puériculture peut-elle aider à la prise d'un médicament ?
- ☞ Comment s'organiser dans une micro-crèche ?

Les assurances

Les bonnes pratiques pour éliminer les situations de risque

- ☞ lorsque l'enfant est confié à tiers.

l'enfance en danger

Savoir modérer (apaiser) la relation avec des parents dont l'enfant a été victime d'un accident

La formation du personnel

Elaborer un PAI - l'accueil d'enfants handicapés
Points de vigilance et bonnes pratiques

Participants

Directrices de structures petite enfance
Directrices adjointes
Coordinatrices de la petite enfance,
Elues en charge de la petite enfance,
EJE, Puéricultrices
Responsables d'antenne PMI

rais de participation :

185 € - tarif individuel inter